

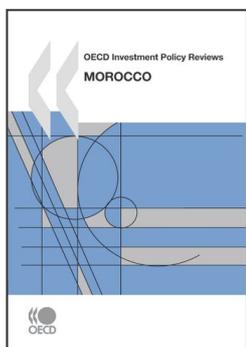
## Avant-propos

**E**n novembre 2009, le Maroc est devenu le 42<sup>e</sup> pays à adhérer à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Cette adhésion témoigne des progrès accomplis par ce pays dans la réforme de ses politiques de l'investissement qui visent à accroître sa compétitivité internationale et l'intégration dans l'économie mondiale.

En adhérant à la Déclaration, le Maroc s'engage à accorder le traitement national aux investisseurs étrangers et à favoriser le comportement responsable des entreprises. En retour, les autres adhérents à la Déclaration garantissent aux investisseurs marocains à l'étranger un traitement équitable et encouragent leurs multinationales implantées au Maroc à contribuer au progrès économique, social et environnemental. La mise en œuvre de la Déclaration suppose également la création, par le Maroc, d'un Point de contact national chargé de faire progresser le respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, partie intégrante de la Déclaration de l'OCDE. En tant que pays adhérent, le Maroc participera aux travaux du Comité de l'investissement de l'OCDE.

La présente publication s'appuie sur le rapport qui a été établi pour le Comité de l'investissement de l'OCDE dans le cadre du processus d'adhésion du Maroc à la Déclaration de l'OCDE. Cet examen s'est déroulé en octobre 2009 au siège de l'OCDE en présence de la délégation marocaine, conduite par M. Nizar Baraka, ministre délégué auprès du Premier ministre en charge des affaires générales et économiques.

L'étude a été rédigée par Blanka Kalinova, économiste principale, Division de l'investissement de l'OCDE, que dirige Pierre Poret à la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF), en coopération étroite avec les autorités marocaines.



Extrait de :

## OECD Investment Policy Reviews: Morocco 2010

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264079618-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Avant-propos », dans *OECD Investment Policy Reviews: Morocco 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264079632-1-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.